

Les femmes au travail **Bilan de la dernière décennie**

Journée internationale **des travailleurs et travailleuses**

Mai 2018

 www.frontnb.ca

 **Common Front Commun NB**



Front commun pour la justice sociale

Résumé

Dernière décennie : 2007-2017 au Nouveau-Brunswick

Le nombre total des femmes au sein de la population a augmenté depuis dix ans, mais moins que les hommes.

La crise financière de 2008-2009 a eu un impact négatif sur l'emploi tant chez les femmes que chez les hommes, mais les femmes en sont sorties en meilleure position que les hommes.

Le nombre de femmes ayant un emploi à temps plein s'est accru tandis que celui des hommes a diminué. Le nombre de femmes travaillant à temps partiel est le double de celui des hommes.

Le salaire horaire médian des femmes a augmenté plus rapidement que celui des hommes. L'écart entre le salaire horaire médian des hommes et celui des femmes subsiste malgré qu'il ait rétréci au cours des dix dernières années.

Même s'il a augmenté onze fois depuis 2007, le revenu d'un salaire minimum n'est pas suffisant pour avoir une vie décente et la situation financière des femmes vivant de l'aide sociale est désastreuse.

Les femmes font encore face à des barrières importantes pour accéder à un emploi, entre autres : le manque de garderies agréées et leur coût élevé, des normes minimales d'emploi désuètes, l'iniquité salariale en particulier dans le secteur privé et la double ou triple charge de travail.

Introduction

Nous prenons l'occasion de la Fête du 1er mai, la fête des travailleurs et travailleuses pour examiner la place que les femmes du Nouveau-Brunswick occupent sur le marché du travail. La plus grande participation des femmes au marché du travail leur procure une autonomie financière et leur permet d'avancer dans leur lutte pour une société égalitaire.

Dans ce document, nous jetons un coup d'oeil sur les dix dernières années (2007 à 2017) pour connaître la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail.

Nous tenterons d'établir, en comparant avec la situation des hommes, si les femmes ont fait des progrès au cours de la dernière décennie et en particulier, l'impact que la crise financière de 2008-2009 a eu sur leur présence sur le marché du travail.

Nous soulignerons les obstacles qui demeurent et entravent la pleine participation des femmes sur le marché du travail.

Les femmes pendant la dernière décennie (2007-2017)

Oui

Est-ce qu'il y a plus de femmes dans la province ?

Au cours de cette décennie le nombre de femmes dans la province a augmenté de un pour cent (+ 5 315) mais leur croissance n'a pas été aussi rapide que celle des hommes, qui a augmenté de deux pour cent (+ 8 933). La proportion des femmes (51%) et des hommes (49%) est cependant demeurée la même¹.

+ OU -

Est-ce que les femmes ont maintenu leur présence dans l'emploi² ?

La proportion de femmes de 15 ans et plus ayant un emploi était en croissance constante entre 2000 et 2008 (+ 22 400). La crise financière de 2008 a mis un frein à cette progression. Elles ont perdu 2 300 emplois entre 2008 et 2009. Dix ans plus tard, la perte totale représentait 1 500 emplois.

Le nombre d'hommes ayant un emploi était lui aussi en croissance entre 2000 et 2009 (+8 300). La crise financière a fait en sorte qu'ils terminent la décennie en moins bonne situation que les femmes avec 3 200 emplois en moins.

Emploi à temps plein³

Pendant cette décennie, le nombre de femmes dans des emplois à temps plein a connu une décroissance après la crise financière de 2008, mais en 2012 il a rebondi pour revenir au chiffre de 2007 (135 000). Depuis, le nombre d'emplois occupés par des femmes n'a cessé d'augmenter graduellement pour finir la décennie avec un gain de 4 500 emplois.

Les femmes occupaient 45 % des emplois à temps plein en 2007 et à la fin de la décennie, elles en occupent 46 %.

L'emploi à temps plein chez les hommes a commencé à diminuer en 2009 et à la fin de la décennie, ils ont perdu un total de 2 900 emplois.

¹ Annexe 1

² Annexe 2

³ Annexe 3

Ils occupaient 55% des emplois à temps plein au début de la décennie, ils en occupaient 54 % en 2017.



Positif

Emploi à temps partiel⁴

Entre 2007 et 2014, le nombre des femmes travaillant à temps partiel a fluctué entre 35 800 et 40 800, mais en 2017 il est rendu à son plus bas niveau (34 200) depuis dix ans. Pour l'ensemble de la décennie, il y a eu une diminution de 6 000 emplois à temps partiel et ceux-ci ont été en partie remplacé par une augmentation de 4 500 emplois à temps plein. Les femmes en 2007 occupaient 70 % des emplois, tandis que dix ans plus tard, ce pourcentage a diminué à 67 %.

Dans les dix dernières années, le nombre d'hommes travaillant à temps partiel s'est maintenu entre 16 800 et 18 000. Au début ils occupaient trente pour cent des emplois, tandis que dix ans plus tard, ce pourcentage a augmenté à trente-trois pour cent.

Il est important cependant de remarquer que le nombre de femmes travaillant à temps partiel est toujours le double de celui des hommes.



Gain, mais

Revenu, salaire horaire médian⁵

Au cours de la décennie le salaire horaire médian des femmes (temps plein et temps partiel) augmenté de 35% dans le secteur de la production de biens tandis que c'était de 28 % pour les hommes. Il est passé de 13,00 \$ l'heure à 17,50 \$ l'heure, tandis que celui des hommes est passé de 16,40 \$ à 21,00 \$ l'heure

Le pourcentage d'augmentation du salaire horaire médian (temps plein et temps partiel) a été le même (31 %) pour les hommes et les femmes dans le secteur des services.

En conclusion, le salaire horaire des femmes a augmenté et elles occupent plus d'emplois qu'au début de la décennie. L'écart du salaire horaire médian entre les femmes et les hommes a diminué, passant de près de 15% en 2007 à 10% en 2017, mais l'écart salarial demeure toujours.

⁴ Annexe 3

⁵ Annexe 4

Est-ce que les femmes sont toujours surreprésentées dans les emplois à salaire minimum⁶?

Oui

En 2007, il y avait, au Nouveau-Brunswick, 18 000 travailleurs rémunérés au salaire minimum, et en 2017 il y en avait 22 500, soit une augmentation de 4 600. Le nombre de femmes travaillant au salaire minimum a été constamment plus élevé que celui des hommes.

Selon les dernières données, 57 % des travailleuses au salaire minimum sont des femmes. Le nombre total, hommes et femmes, travaillant au salaire minimum a augmenté au cours de la décennie: une augmentation de 2 200 chez les femmes et de 2 400 chez les hommes.

L'augmentation des emplois au salaire minimum est préoccupante, car le revenu de ces emplois ne permet pas de vivre adéquatement. C'est à un niveau de vie inadéquat que tous ceux rémunérés à un salaire trop bas sont condamnés et ce sont majoritairement des femmes. Des femmes qui souvent font vivre une famille.

Non

Est-ce que le salaire minimum est suffisant pour avoir une vie décente?

Les femmes qui travaillent au salaire minimum occupent des emplois - à plein temps et à temps partiel.

Même si le salaire horaire minimum au Nouveau-Brunswick est passé de 7,00 \$ en 2007 à 11,00 \$ en 2017, le revenu annuel brut se limite à 22 880 \$ pour 40 heures de travail par semaine durant toute l'année. Ce montant dépasse de peu la Mesure du panier de consommation (2015) pour une personne seule à 19 232 \$. Pour une adulte avec un enfant, cette mesure se situe à 27 193 \$⁷ et le revenu d'un salaire minimum ne permet pas d'être au-dessus du seuil de pauvreté.

Selon le Tableau 1, le revenu annuel net d'une travailleuse seule ou monoparentale au salaire minimum ne lui permet pas de vivre décemment. À la fin de l'année, elle aura un déficit dans son budget qui se situe entre 1 449 \$ et 4 506 \$. Il est clair qu'un salaire minimum de 15,00 \$ l'heure ferait une réelle différence dans son revenu et améliorerait sa situation financière.

⁶ Annexe 5

⁷ : Statistique Canada, Cansim 206-0093.

Tableau 1 . Travailleurs au salaire minimum. Revenu annuel net, dépenses annuelles totales et déficit annuel. Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

	Personne seule 1 salaire minimum	Famille monoparentale 1 enfant 1 salaire minimum	Couple 1 enfant 1 salaire minimum	Couple 2 enfants 2 salaires minimum
Revenu annuel net	20 610	29 924	28 647	48 999
Dépenses totales annuelles	25 206	31 373	36 828	50 760
Déficit	- 4 596	-1 449	- 8 181	- 1 761

Source : Réalités économiques - 2018. Front commun pour la justice sociale du N.-B.

Non

Est-ce que le revenu annuel net des femmes sur l'aide sociale est suffisant ?

En avril 2008, on estimait que plus de la moitié des femmes (56 %) recevant de l'assistance sociale étaient des chefs d'unité, tandis que ce pourcentage était de 51 % en 2017. Nous savons que les femmes seules aptes au travail n'ont pas reçu d'augmentation de leur taux de base (537 \$ par mois) depuis 2010 et les autres n'ont pas reçu d'augmentation depuis 2014. Comme l'indique le Tableau 2, leur revenu, qu'elles soient seules, monoparentales ou en couple, n'est pas suffisant pour avoir une vie décente.

Tableau 2 . Revenu annuel de différentes catégories de citoyens sur l'aide sociale, 2017 (\$)

Catégorie	Revenu total annuel net	Seuil de pauvreté Mesure du panier de consommation (2015)	Déficit annuel
Personne seule	7 028	19 232	- 12 204
Personne avec un handicap	9 740	19 232	- 9 492
Un parent, un enfant	18 577	27 193	- 8 636
Couple, deux enfants	26 368	38 463	- 12 095

Source: Ministère du Développement social. Statistique Canada, Cansim 206-0093

Est-ce qu'ils y a encore des obstacles qui freinent toujours la pleine participation des femmes sur le marché du travail?

Même si les Néo-Brunswickoises sont en pourcentage aussi présentes que les hommes dans les emplois salariés, celles qui veulent y entrer et celles qui veulent y demeurer sont confrontées à de nombreux obstacles.

Parmi ces obstacles, nous notons le manque de services de garderie, les lacunes de la protection au travail, l'absence d'équité salariale dans le secteur privé ainsi que la double ou triple journée de travail.

a) Le manque de places dans des garderies agréées.

Dans notre société, ce sont encore aux femmes qu'on remet la responsabilité des enfants. Un service de garde réglementé est un outil essentiel pour les familles néo-brunswickoises, et particulièrement pour les femmes. En l'absence de services de garde, c'est généralement les femmes qui mettent leur carrière ou leurs études en suspens, ou qui doivent miner leur autonomie financière en réduisant leurs heures de travail ou en démissionnant. Il y a eu des améliorations au cours des dix dernières années (nombre de places disponibles, subvention pour les familles à faible revenu), mais le système ne répond tout simplement pas à la demande et est souvent inadéquat ou inexistant pour les femmes qui travaillent sur les quarts de travail ou en fin de semaine.



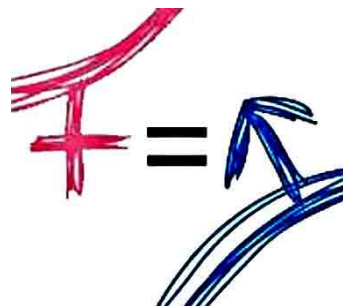
b) Des normes d'emploi désuètes

Seulement un peu moins du tiers des travailleurs et travailleuses du N.-B. sont syndiqués. Les femmes sont souvent dans des emplois non-syndiqués, ce qui fait qu'elles n'ont que les normes minimales d'emploi comme protection. La *Loi sur les normes d'emploi* n'a pas connu de changements majeurs pendant la dernière décennie. La loi actuelle ne prévoit pas de congés payés en cas de maladie personnelle ou des enfants, ni de congé payé de maternité, ni de congé pour obligations familiales, et de soignant. Il faut absolument moderniser les normes d'emploi pour tenir compte de l'impact sur les femmes et veiller à éliminer les entraves à leur intégration dans le marché de l'emploi en s'assurant qu'elles soient sécuritaires, exemptes de harcèlement sexuel et sexiste, et respectueuses des travailleuses et travailleurs.



c) Le manque d'équité salariale, en particulier dans le secteur privé.

L'écart salarial horaire entre les femmes et les hommes du Nouveau-Brunswick est passé de 14,3 % en 2005 à 11,2 % en 2015. Une partie de cet écart est attribuable à l'iniquité salariale, soit la sous-valorisation et la sous-rémunération des emplois à prédominance féminine comparativement aux emplois à prédominance masculine.



Entre 2007 et 2017, le gouvernement a fait d'importants pas pour l'équité salariale dans les services de garde, les agences de soutien à domicile, les maisons de transition et les résidences communautaires. Il faut maintenant passer à la prochaine étape, c'est-à-dire que tous les services de soins offerts dans le secteur privé et régis par le gouvernement soient évalués afin d'atteindre l'équité salariale.

d) La double ou triple charge de travail des femmes

Comme il y a dix ans, les femmes sur le marché du travail sont obligées de s'occuper des tâches ménagères, des enfants ou des parents en plus de leur journée de travail rémunéré. Ces doubles ou triples tâches apportent un fardeau supplémentaire qui souvent décourage les femmes d'entrer sur le marché du travail.



Cette double ou triple charge de travail fait en sorte que de nombreuses femmes sont obligées d'accepter des emplois à temps partiel ou temporaire au lieu d'emplois à plein temps.

Cette situation a des conséquences négatives sur leur autonomie actuelle et sur la possibilité pour elles de se bâtir un plan de pension pour la retraite.

Conclusion

En 2017, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes au sein de la population de la province par rapport à 2007.

Les femmes sont présentes sur le marché du travail dans à peu près la même proportion qu'il y a dix ans

Leur salaire horaire médian s'est rapproché de celui des hommes sans toutefois l'atteindre. Les gains salariaux ont été fait tant dans les emplois de la production de biens que celui des services.

Les femmes constituent 57 % de la main d'oeuvre rémunérée au salaire minimum et le nombre de travailleurs et de travailleuses qui composent cette catégorie a augmenté depuis dix ans alors que ce niveau de rémunération ne permet pas une vie décente.

Pour ce qui est des femmes sur l'aide sociale, leur situation n'est pas rose.

Les obstacles traditionnels, manque de garderies abordables, les bas salaires et l'inadaptation des normes d'emploi, l'iniquité salariale et la double ou triple tâche sont encore bien présents comme barrières limitant la pleine participation des femmes sur le marché du travail.

Annexe 1. Population selon le sexe, Nouveau-Brunswick. Annuel (personnes)

	2007	2017	Total
Femmes	378 935	384 250	+ 5 315
Hommes	366 472	375 405	+ 8 933
Total	745 407	759 655	

Statistique Canada. Cansim 051-0001

Annexe 2. Emploi au Nouveau-Brunswick, 15 ans et plus, 2000, 2008, 2017. Annuel (personnes x 1000)

	2000	2008	2017
Les deux sexes	331,6	360,7	352,9
Femmes	155,5	177,9	173,7
Hommes	176,1	182,8	179,2

Source : Statistique Canada, Cansim 282-0002

Annexe 3. Population active, emplois selon le sexe. Nouveau-Brunswick. Annuel (personnes x 1 000).

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emploi X 1 000	Femmes	175,2	177,9	175,6	175,1	174,7	173,7	175,2	174,6	174,3	174,6	173,7
	Hommes	182,4	182,8	184,4	183,0	180,9	179,5	179,4	179,3	177,5	176,9	179,2
Total		357,6	360,7	360,0	358,1	355,5	353,1	354,5	353,9	351,8	351,5	352,9
Emploi à temps plein(x 1 000)	Femmes	135,0	138,4	136,4	137,9	133,9	135,1	135,0	135,9	138,5	137,6	139,5
	Hommes	165,3	165,1	166,4	165,5	163,4	162,7	162,1	161,7	159,4	158,8	162,4
Total		300,3	303,5	302,8	303,4	297,2	297,7	297,0	297,6	297,9	296,5	301,9
Emploi à temps partiel (x 1 000)	Femmes	40,2	39,5	39,2	37,1	40,8	38,6	40,2	38,7	35,8	37,0	34,2
	Hommes	17,1	17,7	17,9	17,5	17,5	16,8	17,3	17,6	18,0	18,0	16,8
Total		57,3	57,2	57,2	54,6	58,3	55,4	57,5	56,3	53,9	55,0	51,0

Source : Statistique Canada, Cansim 282-0002

Annexe 4. Salaire horaire médian selon le sexe, Nouveau-Brunswick.

	2007 (\$)	2017 (\$)	%
Total des employés, toutes les industries. <i>Temps plein et temps partiel</i>	15,00	19,35	29 %
Femmes	13,64	18,22	34 %
Hommes	15,75	20,00	27 %
Secteur de la production de biens	15,60	20,00	28 %
Femmes	13,00	17,50	35 %
Hommes	16,40	21,00	28 %
Secteur des services	14,45	19,00	31 %
Femmes	13,94	18,27	31 %
Hommes	15,00	19,60	31 %
<i>Temps plein</i> Total des employés, toutes les industries	15,50	20,19	30 %
Femmes	14,75	19,96	35 %
Hommes	16,17	21,00	30 %
Secteur de la production de biens	15,87	20,45	29 %
Femmes	13,07	18,00	38 %
Hommes	16,50	21,00	27 %
Secteur des services	15,38	20,15	36 %
Femmes	15,00	20,00	33 %
Hommes	16,00	21,00	31 %
Temps partiel Total des employés, toutes les industries	9,00	12,16	35 %
Femmes	9,40	13,00	38 %
Hommes	8,00	12,00	50 %
Secteur de la production de biens	10,00	14,00	40 %
Femmes	10,00	14,29	43 %
Hommes	10,00	14,00	40 %
Secteur des services	8,65	12,00	39 %
Femmes	9,30	13,00	40 %
Hommes	7,80	11,70	50 %

Source : Statistique Canada, Cansim 282-0072.

Annexe 5. Salaire minimum au Nouveau-Brunswick. (personnes x 1,000)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Femmes											
Temps plein	4,2	3,8	4,4	6,3	6,7	9,9	7,3	5,5	4,6	4,5	5,5
Temps partiel	6,5	5,4	6,3	6,7	8,5	9,6	7,8	7,6	5,7	7,3	7,4
Total	10,6	9,2	10,7	13,0	15,1	19,6	15,1	13,1	10,3	11,9	12,9
Hommes											
Temps plein	3,0	2,9	3,1	3,4	4,8	5,1	5,3	4,1	4,0	4,5	4,8
Temps partiel	4,3	3,6	3,5	4,3	4,0	5,4	4,8	3,7	4,1	4,1	4,9
Total	7,3	6,5	6,6	7,7	8,9	10,5	10,1	7,8	8,2	8,5	9,7
Grand total	18,0	15,7	17,3	20,7	24,0	30,1	25,2	20,9	18,5	20,4	22,6

Source : Statistique Canada, tabulation spéciale